Le Nord

ADMINISTRATION
15, rue d'Angleterre, 15 — *LILLE* — 1, rue des Sept-Agaches (Grand'Place)

BUREAU D'ANNONCES

CONDITIONS	
Par la poste, Un an	20 francs
Six mois	10 francs
Trois mois	5 francs
Départements non-limitrophes et Etranger, port en sus.	

PUBLICITE		
Annonces	la ligne	0.40
Réclames	—	0.75
Faits-divers	—	2.00
Chronique locale	—	4.00
Echos	—	5.00
Gazette du Nord	—	6.00

Temps probable. — En France, quelques pluies sont probables dans le Nord avec température normale; ailleurs le temps va rester beau et un peu froid.

Un soupir de Jésus procurait à son Père une gloire infinie et pouvait sauver mille mondes !

A l'occasion du Jour de l'An, la « Croix » ne paraîtra pas demain.

Les deux médecins

Le docteur Moltouseul a conservé de se peu studieuse jeunesse l'habitude de ne point s'abîmer le tempérament. Si la douloureuse cicatrice qui lui passe par les mains avait ses couleurs et sa corpulence, M. le docteur perdrait du coup sa raison d'être.

Rassurez-vous ; il n'en est pas ainsi. Moltouseul semble avoir emmagasiné dans ses tissus toute la santé du faubourg qu'il habite. Les maladies pleuvent dru comme grêle sur les maisons trop serrées qui entourent le château du gros médecin. Lui seul est épargné.

Pendant les huit jours qui suivirent son installation, on était sans cesse penché à sa sonnette. Sa première nuit fut gâtée par un morveux qui vint l'appeler pour son père agonisant.

M. le docteur songea qu'il n'était guère poli d'agoniser à une heure pareille. Mais comme l'ouvrier ne se fit pas trop prier pour passer dans l'autre monde, Moltouseul, qui a bon cœur et peu de rancune, lui pardonnait presque en se rendormant une heure après.

Il n'avait point fini le rêve suivant qu'un second coup de sonnette l'éveillait de nouveau. M. le docteur ne voulut rien savoir. Sûrement, c'était une plaisanterie, une brimade comme il en éclot aux nouveaux médecins qu'on veut éprouver. Sonne, mon vieux ; si tu crois que ça va prendre !

La réputation de Moltouseul fut bientôt faite. On sut qu'il ne se dérangeait qu'entre sept heures du matin et huit heures du soir, qu'il n'oubliait ses honoraires qu'en temps d'élection, car il était conseiller général ; enfin que les malades cossus l'intéressaient énormément.

Toutefois, ses relations politiques l'avaient fait nommer à l'assistance médicale gratuite, et, moyennant un fixe convenable, il soignait, entre ses promenades en auto et ses parties de billard, l'humanité en guenilles.

C'était, comme bien on pense, le pain assuré pour Moltouseul avec une épaisse couche de beurre par-dessus. Une partie de la clientèle réglait ses consultations rubis sur l'ongle. Quant à l'autre, puisque les contribuables payaient à sa place, elle n'avait pas le droit de se montrer difficile.

Tout se gâte ! Un beau jour que l'opulent docteur revenait du château voisin où il avait dîné, on lui apprit qu'un petit médecin de l'Université catholique arrivait s'installer à l'autre bout du faubourg : « C'est bon ; il prendra mes restes, fit Moltouseul condescendant. La localité est assez grande pour nous deux. »

Or, le nouveau docteur apportait dans son service autant d'activité que son collègue y mettait de nonchalance. La population eut vite fait la comparaison et, au bout de quelques mois, Moltouseul avait déjà perdu une notable partie de sa clientèle riche. De plus, un mouvement se dessinait dans la population pour permettre aux pauvres gens comme aux autres le libre choix entre deux médecins. Si la campagne aboutissait, Moltouseul n'avait plus qu'à faire ses malles.

L'infortuné docteur ruminait ces tristes pensées sur le quai de la gare, mardi matin, en attendant le train qui devait le mener à Lille pour la réunion du Conseil général. Justement, M. le Préfet convoquait les conseillers en séance extraordinaire, afin qu'on résolût cette question : « Les pauvres peuvent-ils choisir librement leur médecin ? » Moltouseul, mon gros, ton pain sera l'enjeu de cette lutte.

La séance fut chaude. M. le Préfet, qui d'ordinaire s'abstient de peser ouvertement sur les décisions du Conseil, avait écrit un long discours contre la libre choix.

Moltouseul trouva que ce morceau d'éloquence était plutôt maladroit. Ainsi M. le Préfet disait que « les pauvres ne désiraient point la liberté de choisir leurs médecins. » Ils la désirent si bien, cette liberté, songeait Moltouseul, qu'ils n'attendent que la permission pour me flanquer à la porte.

Le Préfet ajoutait que les médecins de l'Etat et ceux de l'Université catholique avaient « le même savoir, les mêmes garanties et les mêmes diplômes ». — » A quoi bon, gémissait le pauvre Moltouseul, reconnaître tout haut que mon rival n'a vis-à-vis de moi aucune infériorité ? Le client s'en apercevra bien tout seul... M. le Préfet, vous plaidez fort mal notre cause, et la mienne. Vous verrez que nous perdrons notre procès tout à l'heure. »

Ils ne le gagnèrent, en effet, qu'à demi et, sans le parti-pris de la radicaille maçonnique, les pauvres pouvaient, dès le premier janvier, choisir librement entre le médecin de l'Etat et son confrère catholique.

Tout de même, le cher homme avait une belle épine hors du pied quand il reprit le train du soir pour son faubourg. Dans son compartiment de première classe il riait comme une petite folle de la grimace que ferait sa clientèle pauvre quand elle apprendrait le vote de l'assemblée : « Ah ! mes gaillards, on voulait échapper au papa Moltouseul et se faire soigner par un blanc-bec de clérical, parce qu'il s'occupe de ses malades ! Ah ! ces indigents ; si on les écoutait ! Mais je vous tiens, mes agneaux, et je vous aime bien, parce que vous me rapportez gros. »

Le voyage sembla très court à Moltouseul, qui l'express déposait quelques minutes après sept heures à la porte de son château. Avec toute la légèreté que lui permettaient ses 118 kilos, le docteur sauta sur le quai.

Sa chère moitié l'attendait au sortir du compartiment et, d'un air assez gêné : « Mon ami, ton fils s'est trouvé pris de coliques épouvantables ce matin, une demi-heure après ton départ. »

Et comme Moltouseul, très inquiet, demandait si la crise était passée : « Oui, rassure-toi ; on l'a très bien soigné ; le cher enfant est complètement remis. »

Un soupçon terrible traversa l'esprit de Moltouseul : » Tu n'as pas fait venir, je suppose, pour soigner notre fils, le... »

Tranquillement la mère reprit : « Mais si ; lui-même, ton collègue, celui de la catho !

Pour témoigner sa reconnaissance, le docteur ne trouva que ces deux mots : » Ah ! l'animal ! »

J. S.

Gazette du Nord

On annonce la mort .

— A **ROSENDAEL**, de **M. Alfred Hauw**, ancien employé de l'église Saint-Jean-Baptiste, à Dunkerque, membre du Tiers-Ordre de Saint-François d'Assise, pieusement décédé dans sa 69e année.

Le défunt était un chrétien dans toute l'acception du mot ; il donna un témoignage de la sincérité de ses convictions en même temps qu'un bel exemple de courage quand, en 1880, il démissionna de la police municipale de Dunkerque pour ne pas devoir participer à l'expulsion des Pères Rédemptoristes que les décrets Ferry chassaient de leur couvent de la rue David-d'Angers.

Ce geste était d'autant plus méritoire que M. Hauw se trouvait de ce fait sans situation et sacrifiait ses droits à la retraite qu'il allait atteindre dans quelques mois.

L'année suivante, il devenait employé de l'église Saint-Jean-Baptiste ; pendant vingt-huit ans, il exerça ces fonctions avec une fidélité et une exactitude exemplaires.

A la fin de 1908, il se retira à Rosendael pour prendre un repos bien gagné.

Avec la collaboration de sa digne épouse, M. Hauw sut inculquer à ses enfants les sentiments chrétiens qui faisaient la règle de sa vie.

Il eut la joie de donner au bon Dieu, trois de ses quatre enfants : l'aîné, M. l'abbé Hauw, vicaire à Hem-lez-Lannoy, et deux filles religieuses Oblates de l'Assomption.

Quand il sentit les atteintes du mal qui devait l'emporter, il demanda les derniers sacrements qu'il reçut en pleine connaissance, avec une piété exemplaire. Après plusieurs jours de souffrances chrétiennement supportées, il rendit sa belle âme à Dieu.

Alors qu'il n'avait plus l'usage de la parole, il manifestait encore, par signes, son entière satisfaction. Son dernier geste fut un acte de Foi ; il mourut en serrant dans une suprême étreinte le crucifix dont il baisa les pieds .

Cette belle mort fut le digne couronnement d'une belle vie.

Nous recommandons aux prières l'âme du défunt et offrons à sa famille nos chrétiennes condoléances.

JÉSUS, MARIE, JOSEPH (7 ans et 7 quarant.)

— Nous apprenons le prochain mariage de **Mlle Marie Lambert**, fille de Mme et de M. Paul Lambert-Destailleurs, industriel à **ARMENTIÈRES**, avec **M. Maurice Dufont**, industriel, fils de Mme et de M. Dufour-Lescornez, à Armentières.

— On nous annonce également le prochain mariage de **Mlle Gabrielle Ruyant**, fille de Mme et de M. Ruyant-Botelle, industriel à **ARMENTIÈRES**, avec **M. Henri Rammaert**, négociant en tissus à **ROUBAIX**.

ÉCHOS

NOMINATIONS ECCLÉSIASTIQUES

M. l'abbé Joseph Lampa, nouveau prêtre, est nommé professeur au collège N.-D. des Dunes à Dunkerque.

M. l'abbé Julien Pruvost, de Bailleul, nouveau prêtre, est nommé professeur au collège Saint-Jacques à Hazebrouck.

TRAMWAYS DE LILLE

Service de la ligne F (traine directe)

La Compagnie des Tramways Electriques de Lille et sa banlieue a l'honneur d'informer le public qu'à l'occasion des fêtes du Nouvel An, le service des **Traines directs**, circulant entre les Grandes-Places de Lille et de Roubaix fera ses départs toutes les 30 minutes comme suit : Départ de Lille à partir de 7 h. 30 matin jusque 9 h. soir. Départ de Roubaix à partir de 7 h. 46 matin jusque 9 h. 46 soir.

AVIS AUX RESERVISTES DU 43e RÉGIMENT D'INFANTERIE

Les réservistes qui doivent accomplir une période au 43e en 1910 sont informés qu'il n'y aura durant cette année que 2 séries d'appel au corps savoir

1° Pour 17 jours (2e appel) à partir du 13 juin.

2° Pour 23 jours (1er appel) en septembre.

En conséquence, il ne saurait être fait droit au désir exprimé par de nombreux réservistes d'accomplir leur période durant les premiers mois de l'année.

D'autre part les réservistes doivent se conformer strictement aux prescriptions portées sur les affiches relatives aux appels en 1910, pour l'envoi des demandes de toute nature qu'ils doivent faire parvenir au colonel.

LA PECHE FLUVIALE EN 1910

Le Préfet du Nord vient de prendre un arrêté réglant comme suit, pour l'année 1910, les périodes pendant lesquelles la pêche sera interdite :

1° Du 1er au 10 janvier inclusivement et du 30 septembre exclusivement au 31 décembre inclusivement est interdite la pêche du saumon ;

2° Du 1er au 30 janvier et du 20 octobre au 31 décembre est interdite la pêche de la truite et de l'ombre-chevalier ;

3° Du lundi 18 avril au dimanche 19 juin exclusivement sont interdites, d'une manière absolue, la pêche de toutes les espèces de poissons et celle de l'écrevisse.

Ces interdictions s'appliquent à tous les procédés de pêche, même à la ligne flottante tenue à la main.

NOUVELLES PIÈCES DE MONNAIE EN BELGIQUE

L'Hôtel des monnaies devait battre 26,000 kilos de pièces trouées d'une valeur de 25 cent., dont 13,000 avec inscriptions françaises et 13,000 avec indications flamandes. La fabrication des pièces françaises portant le double L venait précisément d'être terminée, lorsque le roi Léopold est mort. On va frapper les 13,000 kilos de pièces flamandes, seulement on ne sait encore si elles porteront un seul A ou deux A entrelacés. Des essais faits, il semble cependant que le double A se présente très mal. Mais, aucune décision n'est prise encore.

D'autre part, on va procéder à la fabrication de 20,000 kilos de pièces de 2 centimes avec le monogramme du nouveau Roi. Dans quelques semaines, on frappera 60,000 kilos de pièces d'une valeur de 2 francs, 1 franc et 50 centimes à l'effigie du roi Albert.

A mon fils !

Cette année on verra les tyrans fils d'Hérode
Tuer la foi divine au cœur des innocents.
L'assassinat légal étant le plus commode,
Les poignards feront place aux décrets tout-puissants.

Et l'on vous apprendra, chers écoliers de France,
A blasphémer l'histoire, à rire des aïeux.
Renégats du passé, morts à toute espérance,
Vous traillerez demain notre Père des cieux.

Mais non ; l'Etat sans Dieu va rencontrer son maître.
Il est à moi, l'enfant, puisque je l'ai fait naître ;
A moi, puisque je l'aime et que je le nourris.

Devant ce droit d'amour, pas une loi qui tienne !
Et ton père, mon gas, te promêt pour étrenne,
De sauver ta croyance et ton cœur à tout prix.

J. S.

VOLS SACRILÈGES

A AUBERCHICOURT

Des cambrioleurs se sont introduits dans l'église pendant la nuit de jeudi à vendredi, en brisant un vitrail.

Ils ont forcé tous les troncs et, dans la sacristie, ils ont fracturé les armoires.

Ils ont mis en tas les vêtements sacerdotaux et ont essayé d'y mettre le feu.

Ces gredins ont emporté quelques vases sacrés.

On évalue à quelques centaines de francs le montant du vol.

Le sacristain a découvert le cambriolage vendredi matin, en prenant son service.

A SIN-LE-NOBLE

Jeudi dans l'après-midi, pendant que l'église était déserte, un cambrioleur a fracturé un tronc en fer.

Dérangé dans son opération, il n'a pu s'emparer du contenu du tronc et s'est enfui.

A MENIN

A l'église Saint-Waast, des cambrioleurs, qui ont réussi à y pénétrer, pendant la nuit de mercredi à jeudi, en brisant une fenêtre de la sacristie, ont fracturé seize troncs et emporté leur contenu, ainsi qu'un dix-septième tronc.

Les malfaiteurs avaient pris un burin et une vrille chez M. Vincent Lion, marbrier, rue Wahis.

Ces instruments ont été retrouvés à l'église.

A PROPOS DU LIBRE CHOIX du Médecin PAR LES INDIGENTS

Le « Progrès-Avenir » ne peut digérer ce qu'il appelle « le triomphe de M. Dehau », et qui n'est qu'un faible commencement de justice.

Avec M. le Préfet, il rappelle qu'en 1894 M. Dron fit rejeter purement et simplement le libre choix, « idéal chimérique qui échappera toujours à l'indigent et qui n'apportera à ses misères qu'un soulagement théorique et imaginaire ».

Ce même M. Dron est, toujours d'après M. le Préfet, « un philanthrope hardi et agissant, qu'aucun problème humanitaire n'a jamais fait reculer. »

Enfin, c'est un grand homme.

Mais notre grand homme, « qui ne recule jamais », se trouve parfois bien embarrassé devant certains démentis que les faits se chargent de donner aux solutions « des problèmes humanitaires » qu'il propose avec plus d'autoritarisme que d'autorité.

Il est regrettable que les conseillers généraux n'aient pas assisté à la réunion du Conseil municipal de Tourcoing, l'avant-veille du jour où ils devaient discuter avec M. le Préfet la question du libre choix. Ils y auraient entendu la plus verte critique du système de l'obligation, pour la défense duquel M. Dron fut sacré grand homme. Ils n'auraient eu qu'à lire la discussion suivante pour mettre M. le Préfet dans ses petits souliers et faire tomber le grand homme de son piédestal :

M. Cnoteur. — M. le Maire, les malades ne sont pas mal à l'Hôpital : ils « boulottent » bien et ont de bons lits. Mais ils sont malmenés par les médecins. Certains d'entre ces derniers rudoient leurs malades. Il en est de même des malades soignés à domicile. J'ai déjà signalé bien des plaintes à ce sujet mais ça va de mal en pis.

M. Delattre. — C'est journellement que nous recevons des plaintes.

M. Brasseart. — Je puis vous citer un fait dont j'ai été le témoin il y a peu de jours... (suit la citation du cas d'une malade).

M. le Maire. — Signalez les cas, nous verrons si vous n'avez pas eu affaire à des gens retors qui ne savent que se plaindre. Nous ne pouvons pas laisser les indigents changer de médecin à leur fantaisie. Le libre choix coûterait trop cher. Pour avoir voulu en tâter, le département se trouve au milieu de difficultés inextricables; il lui faut trouver 700.000 francs. Seulement, s'il le faut, nous rappellerons les médecins à l'ordre; nous le pouvons puisque nous les payons. Enfin, si des malades trouvent que leur guérison n'est pas assez rapide nous ne nous opposons pas à ce qu'il y ait des consultations entre les médecins de l'assistance et d'autres médecins.

M. Castsur. — Il n'est que temps qu'on rappelle les médecins à l'ordre.

Une voix. — Parmi les médecins, il y a des « j' m'en foutistes ».

Sans qu'il soit utile de disserter longuement, voilà bien la preuve que le libre choix « apporterait aux misères des indigents autre chose qu'un soulagement théorique et imaginaire. »

C'est bien dommage que les partisans du libre choix n'aient pas servi tout chaud à M. le Préfet cet exemple de ce qui se passe actuellement partout, et principalement dans la ville même du prétendu « philanthrope hardi et agissant qu'aucun problème humanitaire n'a jamais fait reculer. »

Un officier DU MÉRITE AGRICOLE

Dimanche dernier, une conférence s'est donnée dans la grande salle de la Mairie de Seclin, devant un public fort restreint, si l'on en excepte le personnel des deux écoles officielles et leurs élèves ; le sujet du discours était » l'école laïque ».

Sur l'estrade, au fauteuil de la présidence, était assis M. Pontfort, ayant pour assesseurs MM. Laden, Mitternique et Maugez.

M. Brisaud — c'est le nom du conférencier — n'a pas volé sa décoration dans l'Ordre de la carotte. Qu'on demande pour lui le grand-cordon, il le mérite.

Oyez plutôt. Voici quelques-unes, ne pouvant tout citer, de celles qu'il a laissé tomber dimanche soir. Il a donc dit :

« La France n'existe, elle n'est grande que « depuis la Révolution... C'est la Révolu- « tion qui a tout fait en faveur du peuple... « qui a répandu l'instruction dans la so- « ciété... Avant la Révolution, c'était l'igno- « rance universelle entretenue par le cler- » gé, c'était la barbarie... »

Ce couplet, certes, n'est pas nouveau ; le conférencier de dimanche ne l'a pas inventé. On le sert volontiers aux auditoires populaires, mais personne n'oserait le chanter devant un public instruit — je ne dis pas catholique — dans la crainte d'être hué et sifflé ; car quiconque n'est pas absolument ignorant en histoire sait fort bien que ce ne sont là que des mensonges impudents, doublés de sottise, et que c'est se moquer outrageusement de son auditoire que d'oser les lui débiter. Pour qui donc le Brisaud de dimanche a-t-il pris le public de Seclin ? Ont-ils dû sourire en eux-mêmes les maîtres et les maîtresses qui doivent savoir ce qu'il en est !

Ce qu'il en est, c'est que, malgré l'énorme budget consacré par l'Etat à l'enseignement public, le nombre des illettrés en ce XXe siècle est relativement et notablement plus grand que celui des siècles qui ont précédé immédiatement la Révolution. Alors l'Etat n'avait pas de ministère ni de budget de l'instruction publique. L'Eglise seule avait bénévolement pris la charge de ce service et c'est à ses frais qu'elle s'y dévouait. Veut-on des chiffres ? En voici. Je ne garderai bien de les emprunter à des écrivains catholiques, leur témoignage pourrait à certains paraître suspect.

Les statistiques les mieux établies d'après les travaux de MM. Léopold Delisle et Siméon Luce, membres de l'Institut, nous apprennent qu'au XVIIIe siècle, à la veille même de la Révolution, il est été difficile de trouver en France une paroisse sans école. Les Frères des Ecoles chrétiennes avaient 45.000 élèves ; les Ursulines avaient plus de 300 maisons ; les Sœurs d'Ernemont, 106 maisons ; les Sœurs d'Envront, 85 maisons ; les Sœurs de la Charité, 500 maisons.

« L'ancienne France ne comptait pas moins de 60.000 écoles », écrivait récemment un rédacteur de « La Revue des Deux-Mondes », M. Louandre. « Avant 1789, dit également le célèbre historien libre-penseur, M. Taine, les écoles primaires étaient très nombreuses et très fréquentées ; elles ne coûtaient rien au trésor, presque rien aux contribuables, très peu aux parents. »

Voilà pour l'enseignement **primaire**. L'enseignement **secondaire** et l'enseignement **supérieur** étaient aussi l'œuvre de l'Eglise.

Autour des 23 Universités provinciales et de l'Université de Paris, se groupaient 900 collèges (265 plus qu'aujourd'hui) comptant 72.000 élèves. Notez que la France avait alors plus d'un tiers d'habitants en moins qu'aujourd'hui. Il y avait 10.000 boursiers, tandis qu'aujourd'hui, il y en a à peine 5.000. Depuis que Taine (1893) donnait ces détails intéressants et ces chiffres, le nombre des boursiers de l'Etat a notablement augmenté dans les collèges et les lycées ; c'est à cet ingénieux et coûteux appoint que l'Université de France est redevable de sa prospérité numérique.

Et de cette puissante et merveilleuse organisation qui répandait abondamment l'instruction dans tous les rangs de la société, qu'a fait la Révolution ? Elle a tout balayé. Et pendant que son règne abominable a fait peser sur la France la plus odieuse et la plus cruelle de toutes les tyrannies, l'instruction a été à ce point négligée que durant plus de dix années presque tous les villages et même des villes se sont trouvés sans écoles. Le personnel enseignant que l'Etat révolutionnaire a recruté pour ses rares écoles était généralement d'une ignorance incroyable, comme le prouvent les nombreux documents d'une orthographe fantaisiste retrouvés dans les archives municipales.

Voilà comment, ainsi que l'a dit le conférencier, « la Révolution a répandu l'instruction dans la société ». Voilà quelle était la « barbarie » des siècles qui l'ont précédée, même sans doute du siècle de Louis XIV, M. le publiciste Brisaud ? Ce n'étaient à votre avis que des barbares dignes de votre pitié ces hommes qui s'appelaient Bossuet, Fénelon, Bourdaloue, Malebranche, Pascal, La Rochefoucauld, La Bruyère, Corneille, Racine, Molière, La Fontaine, Boileau, etc., etc., etc. ? Et pour qu'un siècle ait jeté un éclat si merveilleux et si durable dans toutes les lettres, toutes les sciences et tous les arts, ne faut-il pas qu'il ait été préparé par de nombreux siècles de continuelle et intense activité intellectuelle ?

Dites plutôt que la Révolution a mis un immense éteignoir sur ces éblouissantes lumières qui de la France rayonnaient sur le monde entier. Elle a tout écrasé sous son pied maudit sans rien relever, sans rien réparer. Sa seule habileté, hélas ! a été de faire passer son esprit satanique dans les idées et dans les mœurs, à la faveur d'une hypocrite devise qui n'est autre qu'un colossal mensonge en trois mots : Liberté ! Egalité ! Fraternité !

S'il nous fallait relever toutes les erreurs de la conférence, les colonnes de cette feuille ne suffiraient pas.

Finissons par un dernier trait qui achèvera de faire connaître l'homme. Dans la chaleur de son éloquence, il a eu un mouvement superbe : c'est quand il a pris à partie Mgr Delamaire au sujet du fameux discours que le vaillant prélat a prononcé dans l'Hippodrome de Lille, en 1903, sur la Franc-Maçonnerie. On se rappelle le retentissement prodigieux qu'a eu ce discours, non seulement en France, mais dans toute l'Europe, dans le monde entier. On n'a pas oublié combien les Loges en ont rugi de douleur. Les rudes coups d'étrivières qui tombèrent dru sur les côtes des Frères Trois-Points leur cuisent encore, car cette parole révélatrice les a démasqués et pour toujours. A ces escargots honteux et gluants il ne pouvait rien arriver de pire que de voir briser la coquille où ils se cachent. C'est chose faite et depuis la lumière a de plus en plus pénétré par les fissures. Ils en mourront.

Donc notre chevalier de la carotte, qui est peut-être de la confrérie, a osé s'attaquer au rude jouteur qu'est notre vaillant archevêque : « Je voudrais, a-t-il dit, qu'il fût en face de moi pour répondre à son discours de Lille ! »

Après ce trait-là, il n'y a plus qu'à tirer l'échelle. Parions que les Messieurs du Bureau ne sont pas près de redemander l'officier du Mérite agricole.

Paquets de tabac et militaires

Nous lisons dans le » Journal de Saint-Quentin » :

La Régie vient de faire un beau coup ! Lundi matin, 65 militaires du Nord revenaient de permission. En cours de route ils avaient dû se dire qu'étant donné ces loisirs prolongés que leur fait la nation, le pauvre paquet de tabac qu'on leur attribue de temps à autre ne pouvait suffire à faire passer le temps. Aussi bien tous, — on ne sait où ? — avaient-ils garni, oh ! bien modestement ! leurs blagues.

Mais voici. ! L'histoire de Judas se renouvelle... L'un d'eux vend la mèche en cours de route, et, avant que nos ploupious ne débarquent à Saint-Quentin, le télégraphe a donné l'éveil. Un adjudant est réquisitionné pour prêter main-forte à l'escouade de la régie. A l'arrivée les 65 sont « canaillés » sans ménagement. Ils sentent le coup !

On les conduit... à part, et, sur deux rangs, ils sont fouillés les uns après les autres. On prend leurs noms, prénoms, âges, dates de naissance, matricules, etc.

Le plus terrible fraudeur avait une livre de tabac de zone !

Nous serions curieux de savoir la suite qui sera donnée à cette affaire.

EMMERIN

Tentative d'assassinat sur une cabaretière

A EMMERIN

Quatre vauriens, dont l'aîné n'a pas plus de dix-sept ans, viennent de se rendre coupables d'un acte qui leur coûtera cher.

Ils s'appellent Désiré Dallenne, 16 ans, journalier ; Paul Chapheau, 17 ans, presseur, de Loos ; Edouard Moudar, 16 ans, journalier, d'Hellennes-lez-Haubourdin ; Maurice Dauchy, 16 ans 1/2, d'Haubourdin.

Le premier a indiqué le coup à faire ; le second l'a accompli ; les deux autres ont suivi.

Mardi matin, à Loos, Dallenne annonça donc à ses camarades qu'il connaissait un moyen de se procurer de l'argent ; il n'y avait qu'à aller jouer du revolver — rien que cela ! — chez une cabaretière passant pour riche, Mme Boutroy, née Crocoel, demeurant à Emmerin, et la dévaliser !

Il avait le revolver, une arme qu'il avait volée quelques jours plus tôt à un ouvrier de l'usine Guillemaud ; il ne lui manquait que les cartouches.

— Ce sera facile d'en avoir ! dit Dallennes.

Et le vaurien, qui n'en est pas à son coup d'essai, puisqu'il a été déjà trois fois condamné, conduisit les autres à Haubourdin.

Passant devant la cour Chifflorée, rue des Moulins, il leur fit faire le guet pendant qu'il allait voler une poule dans un poulailler.

La poule fut vendue 2 fr. 75 à M. Turpin, marchand de volailles, grand'route de Béthune, à Loos, et le quatuor continua sa route vers Lille pour acheter des cartouches.

L'après-midi, les quatre garnements étaient attablés, vers quatre heures, à l'estaminet Boutroy.

Toujours dérangés dans leur projet par les allées et venues des consommateurs, ils s'en allèrent, mais pour revenir un peu plus tard, vers six heures.

Seule avec la cabaretière, à cette heure, ils demandèrent une canette.

Chapheau, après avoir payé, avant de sortir, se retourna brusquement et presque à bout portant, tira un coup du revolver qu'il tenait caché.

La balle atteignit Mme Boutroy à la joue, qui fut traversée, et elle s'aplatit sur une dent qui fut brisée.

Mais Mme Boutroy ne perdit pas son sang-froid. Elle essaya, mais en vain, de saisir Chapheau à la gorge et appela au secours.

Les quatre chenapans s'enfuirent.

Ils passèrent en Belgique, puis, le lendemain, après une nuit à la belle étoile, ils rentrèrent chez eux.

Ils ont été arrêtés jeudi matin et conduits à Lille, où ils ont été écroués.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du vendredi 31 décembre
Présidence de M. Goosens, vice-président

AFFAIRES DIVERSES

Le 28 novembre dernier, un journalier, J.-B. Himpens, à la suite d'une discussion, tira deux coups de revolver sur une femme, Marie Dhennels, qui atteinte à la tête, fut blessée légèrement.

Himpens est condamné à trois mois de prison avec sursis.

— Trois mois et un jour à Petite Marie, sans domicile, pour vols de drap et de bottines ; 25 francs à Louise Duplouy, à Lomme, pour bris de clôture ; 50 fr. et 5 fr. à Guillaume Pinan et à Celina Leclercq, tous deux demeurant à Tourcoing, pour outrages et ivresse ; Remy Pavion, demeurant à Wattrelos, pour abus de confiance, est acquitté.

— Un mois à Arthur Bacq, à Armentières, vol de 5 fr. au préjudice d'un de ses camarades, ouvrier agricole. Défenseur : Me Adam.

— Quarante jours à Charles Degraeve, à Lille, pour vol ; un mois à Emile Debeuquoy, à Roubaix, vol dans un comptoir ; un mois à Gaston Bourgeois, à Tourcoing, pour vol de 20 kilos de laine au préjudice de M. Hasman, un mois avec sursis à Louis Tanssin, sans domicile pour vol à Loos; trois mois et 5 fr. à C. Humieu, pour infraction à un arrêté d'expulsion et rébellion.

— Huit mois à Joseph Duhaut, à Wasquehal, pour infraction à un arrêté d'expulsion ; huit jours et 5 fr. à Joseph Starquit, à Lille, pour outrages et ivresse ; 25 fr. à Georges Mak, à Tourcoing, pour vol de paille ; vingt jours à Georges Goron, pour vagabondage et mendicité.

— Six mois et 1000 francs à Gustave Debasseux, à Joseph Duhaut, à Wasquehal, et à Louis Perreul, sans domicile, fraude en tramway de 10 kilos de café.

— Vingt-quatre jours et 600 fr. à Jules Pouchain, fraude de 55 kilos de tabac ; deux mois et 500 fr. à Henri Barbage, à Armentières, pour fraude de 280 gr. d'allumettes ; six jours et 500 fr. à Gustave Delplanque, à Halluin, fraude de 18 kilos de café ; six jours et 500 fr. à Georges Reinkers, à Lille, et à Gustave Pitot, fraude de 32 kilos de café ; deux mois à Jacques Schwartz, pour fraude, quatre mois en plus pour infraction à un arrêté d'expulsion.

— Trois mois à Robert Marichal, sans domicile, pour infraction à un arrêté d'expulsion; deux mois à Richard Gryson, à Warneton, pour le même délit.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL D'HAZEBROUCK

PROCES DE PRESSE

Le tribunal, dans son audience du jeudi 30 décembre 1909, a rendu son jugement dans l'affaire intentée par M. Nuns, ancien directeur de l'exploitation agricole du Mont des Cattes, contre M. Hubert, gérant du *Petit Steenvoordois*.

Conformément aux conclusions prises et développées par M. Henri Degroote, avocat à Hazebrouck, M. Hubert a été déclaré coupable de diffamation et d'injures publiques, et condamné à 100 francs d'amende, à 1000 francs de dommages-intérêts et aux frais.

LILLE

Ce que dit l'état-civil

Un état-civil, alignement de noms, de chiffres, c'est quelque chose de bien abstrait pour le profane, mais quelle mine précieuse pour les statisticiens.

L'un d'eux vient précisément de recenser le nombre de naissances, de décès, de mariages, de... divorces, signalés au jour le jour pendant l'année 1909.

Dans cette vaste agglomération de 205.907 âmes, nous avons, au cours de l'année écoulée, 4.965 naissances, 4.942 décès, 2.095 mariages, 143 divorces.

Si l'on compare ces chiffres avec ceux de l'année 1908, nous constatons un déficit de 236 naissances, une augmentation de 199 décès et de cinq divorces.

Allons-nous, nous aussi, rudes et saines populations du Nord, nous laisser envahir par le virus du divorce et commencer à dépérir comme ces « gensses du Midi » ?

Vol à l'esbrouffe

UN COMMERÇANT LILLOIS DÉLESTÉ D'UNE SOMME DE 1.500 FRANCS A LA SORTIE D'UN BUREAU DE POSTE.

On ne saurait trop se défier, toujours et partout, des pickpockets. Le fait suivant le prouve amplement.

Vendredi soir, à cinq heures moins le quart, un honorable commerçant lillois, M. P. D..., rue Esquermoise, se trouvait au bureau de poste de la rue de la Chambre des Comptes et y percevait le montant d'un mandat de 10 fr. 25.

Au moment où il gagnait la porte de sortie, il fut assez rudement bousculé par plusieurs personnes, dont trois qui entraient à la poste et deux en sortaient comme lui.

En regagnant son domicile, M. D... mit soudain la main à la poche intérieure de son pardessus.

Quel ne fut pas son étonnement en constatant que la poche renfermant son portefeuille et 1.500 francs avait été déchirée. Nul doute, il venait d'être la victime d'adroits pickpockets.

Le portefeuille était en cuir rouge et la